

Compte rendu

Réunion du Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (organe intergouvernemental de négociation) – 6 juin 2023

Participants

Membres du Bureau

Région africaine – M^{me} Precious Matsoso (Afrique du Sud)
Région des Amériques – M. l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil)
Région européenne – M. Roland Driec (Royaume des Pays-Bas)
Région de la Méditerranée orientale – M. Ahmed Salama Soliman (Égypte)
Région du Pacifique occidental – M. Kazuho Taguchi (Japon)

Secrétariat

D^r Jaouad Mahjour, Sous-Directeur général, Préparation aux situations d'urgence
D^{re} Olla Shideed, Administratrice, Préparation aux situations d'urgence
M^{me} Anne Huvos, Cheffe d'unité, Préparation en cas de grippe pandémique
M. Steven Solomon, Juriste en chef
M. Kenneth Piercy, Juriste principal
D^r Timothy Armstrong, Directeur, Organes directeurs
M^{me} Guangyuan Liu, Chargée des relations extérieures, Bureau du Directeur, Organes directeurs
M^{me} Julia Keyworth, Fonctionnaire technique, Unité Protocole

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

- Les membres du Bureau ont discuté des modalités proposées pour la reprise prochaine de la cinquième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation et du groupe de rédaction, prévue du 12 au 16 juin 2023.
 - Les membres du Bureau sont convenus que la réunion s'ouvrirait par une séance plénière le 12 juin 2023. La séance plénière serait ouverte aux parties prenantes concernées. Au cours de la session, les membres de l'organe de négociation ainsi que les parties prenantes concernées seraient invités à formuler des observations générales sur le texte de la convention, l'accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. L'organe de négociation pourrait envisager que le texte du Bureau constitue le fondement des travaux ultérieurs.
 - Après la séance plénière d'ouverture, la réunion du groupe de rédaction débiterait. Celui-ci serait invité à étudier et à examiner le texte du Bureau, en commençant par le chapitre II et en procédant article par article, notant que :
 - pour les articles et/ou les questions dont on estime qu'ils nécessitent une réflexion supplémentaire au-delà de la réunion, le Bureau pourrait proposer de les examiner de manière plus approfondie dans le cadre de réunions intersessions informelles, lesquelles seraient animées par les États Membres intéressés ;

- Les États Membres seraient invités à s’assurer que les idées ou les concepts pertinents soient abordés de manière adéquate dans le texte du Bureau, plutôt que de suggérer des révisions détaillées de la formulation.
- Le Secrétariat a accepté de réviser le courrier électronique présentant les modalités de réunion sur la base des discussions du Bureau. Le texte révisé serait communiqué aux membres du Bureau pour examen avant d’être envoyé aux membres de l’organe de négociation.
- Suite aux demandes des États Membres, les membres du Bureau sont convenus que les diapositives de la réunion d’information à l’intention des États Membres organisée par le Bureau de l’organe de négociation le 5 juin 2023 seraient envoyées aux États Membres et aux parties prenantes concernées, en pièce jointe du courrier électronique révisé sur les modalités.
- Eu égard aux travaux intersessions qui seront dirigés par les États Membres, les membres du Bureau ont indiqué que ces travaux compléteraient les réunions formelles de l’organe de négociation et les sessions du groupe de rédaction, dans le but de faire progresser les discussions de manière plus efficace pendant les réunions formelles. Les conclusions de toute réunion informelle intersession organisée avant la sixième réunion de l’organe de négociation en juillet 2023 seront présentées à celle-ci pour un examen formel.
- Les membres du Bureau ont passé en revue les stratégies visant à améliorer la communication avec les parties prenantes concernées, et sont convenus que des réunions d’information supplémentaires et/ou des communications écrites avec les parties prenantes concernées pourraient être envisagées à l’avenir.
- Les membres du Bureau ont discuté de la participation des collègues du Département Communication du Secrétariat de l’OMS aux réunions du Bureau de l’organe de négociation, et ont décidé qu’ils continueraient à être invités si nécessaire, et que les dispositions seraient réévaluées à l’avenir le cas échéant.

= = =